

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 229-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 217-06-2022 RELATIF À LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 20 septembre 2023, a adopté le règlement n° 229-09-2023 modifiant le règlement 217-06-2022 relatif à la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables. Ce règlement vient modifier certains articles du règlement 217-06-2022, savoir les articles 1,7,10,14,15,17 et 18.

Le règlement n° 229-09-2023 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet dans la section « Documentation / règlements de la MRCT ».

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 25^e jour de septembre 2023.

Lyné Gironne
Directrice générale-trésorière
MRC de Témiscamingue